

## RAPPEL DU RISQUE SUR LA COMMUNE

Le cours d'eau principal présent sur Aigremont est : la Courme

## CONDUITES A TENIR

### Avant :

- Fermer portes et fenêtres, les obturer,
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité,
- Mettre les produits et objets au sec,
- Faire une réserve d'eau potable et alimentaire.

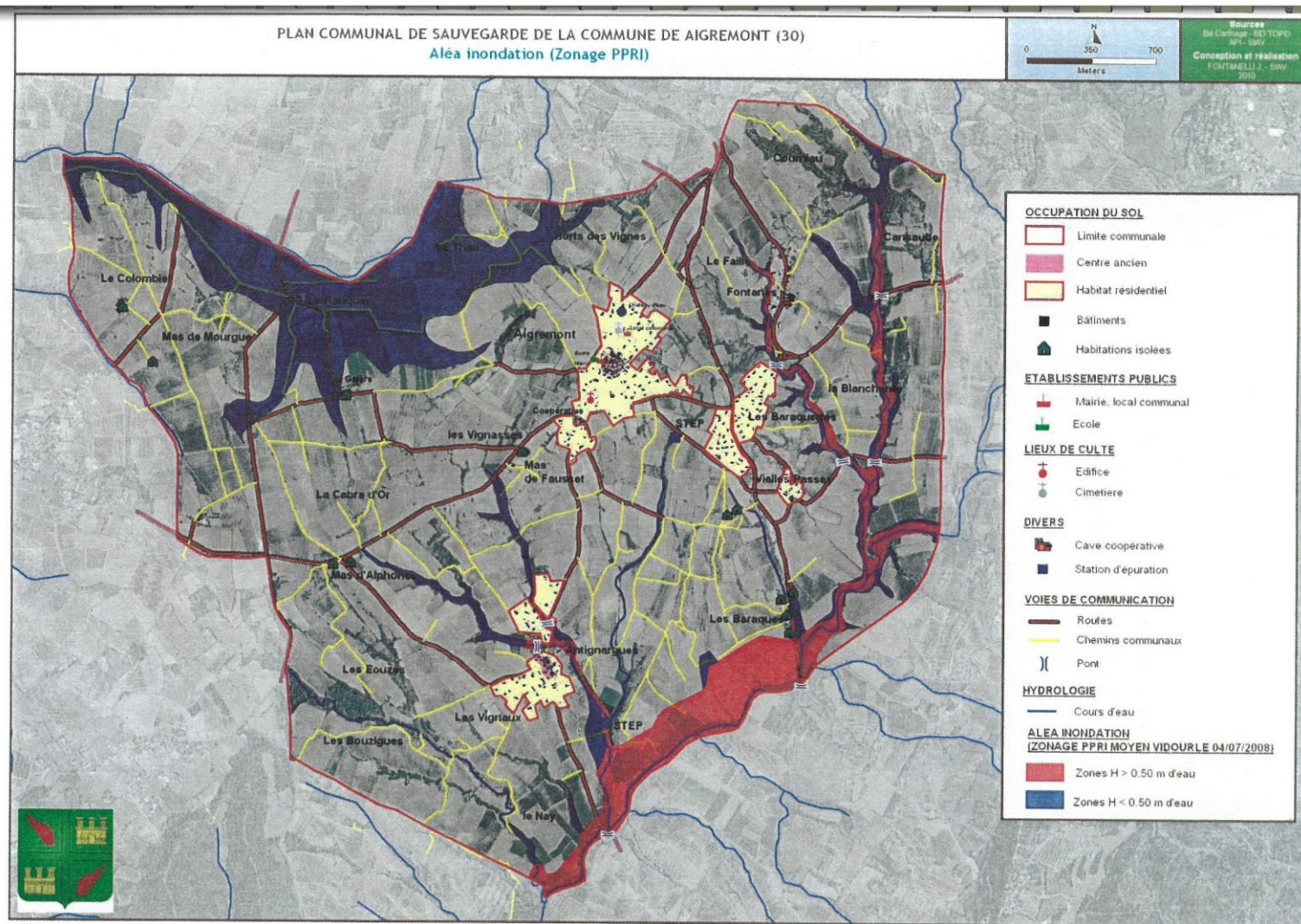
### Pendant :

- S'informer de la montée des eaux,
- Ne pas s'engager sur une route inondée,
- Se réfugier sur les points hauts.

### Après :

- Aérer et désinfecter les pièces,
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir le gaz et l'électricité que sur installation sèche,
- Se renseigner si l'eau est potable avant de la consommer.

# LE RISQUE INONDATION





## LES PROCEDURES D'INDEMNISATION


- Appeler votre assurance, se reporter à votre contrat, Prendre des photos des différents dégâts,
- Attendre le passage de l'expert pour se débarrasser d'objets sinistrés,
- Déclarer le sinistre à votre assureur dès que vous en avez eu connaissance. Adresser votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel.


## LES BONS REFLEXES...


### DANS TOUS LES CAS :

 Écoutez la radio, vous aurez des précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation, les consignes à respecter. France Bleu Gard Lozère

 Ne téléphonez pas, ou en cas d'urgence uniquement, Pour ne pas encombrer le réseau téléphonique indispensable aux services de secours

 Coupez l'électricité et le gaz

 N'allez pas chercher vos enfants à l'école les enseignants les mettront en Sécurité : ils connaissent les consignes

 Evitez toute flamme ou étincelle, ne fumez pas, et éloignez-vous des secteurs dangereux

## NUMEROS D'URGENCE



Sapeurs-Pompiers 18



SAMU 15



Police 17



N° d'urgence européen 112



ERDF (sécurité dépannage) 0 810 333 030



GRDF (sécurité dépannage) 0 800 473 333

## D.I.C.R.I.M.

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs d'Aigremont

### Le mot du Maire

La prévention et la gestion de ces risques est une priorité de la municipalité, chaque habitant à droit à une information préventive.

Avec le partenariat de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB Vidourle), un plan communal de sauvegarde, librement consultable en mairie, a été élaboré avant d'être révisé en octobre 2017.

Pour cela, des mesures de prévention et de secours sont définies pour faire face à ces situations de crise le cas échéant :

#### - Risque inondation – mouvement de terrain :

Il s'agit soit d'une formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes, soit du ruissellement pluvial urbain

#### - Risque pandémique :

La menace d'une pandémie grippale dans notre région est liée à l'apparition éventuelle d'un virus nouveau de la grippe hautement pathogène contre lequel la population mondiale ne présenterait pas d'immunité.

#### - Risque tuerie de masse - attentat :

Acte criminel commis par un ou plusieurs individus entraînant le décès de plusieurs personnes de façon simultanée ou continue, dans une même unité de temps et de lieu, ou dans plusieurs lieux dans un temps rapproché voire concomitant.

Un attentat n'implique pas forcément de nombreuses victimes contrairement à la tuerie de masse mais peut en prendre la forme.

Le présent document dénommé D.I.C.R.I.M. a été réalisé pour porter à votre connaissance les conduites de sécurité à respecter et les démarches à suivre en cas de survenue de l'un de ces événements.

Prenez-en connaissance et conservez le.

Le Maire